



Groupement de Coopération Sanitaire

**Institut de Formation Public Varois des
Professions de Santé**



FILIERE ERGOTHERAPIE

Septembre 2024

SOMMAIRE

I. LES MISSIONS DE L'INSTITUT.....	3
A. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION	3
B. LA PREPARATION A LA CERTIFICATION.....	3
C. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION	3
II. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF	4
A. ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES ET DE LA PROFESSION	4
B. LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION	4
III. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION.....	4
A. LES VOIES D'ACCES	4
B. LES REFERENTIELS METIER	5
IV. LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE	7
A. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES.....	7
B. MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION	9
C. LES INSTANCES REPRESENTATIVES	11
D. LA REPRESENTATION DES ETUDIANTS.....	12
E. LES RESSOURCES MATERIELLES	12
V. DISPOSITIF DE FORMATION.....	14
A. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION	14
B. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	15
C. LES MODALITES PEDAGOGIQUES	16
D. LA FORMATION THEORIQUE.....	16
E. LE SOCLE NUMERIQUE EN SANTE	18
F. LA FORMATION CLINIQUE EN STAGE.....	19
VI. LA CERTIFICATION	21
A. LES ACTEURS.....	21
B. LES MODALITES.....	21
VII. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF.....	22
A. LE SUIVI DU DISPOSITIF	22
B. L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ETUDIANTS	22
C. L'EVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES.....	23
D. L'EVALUATION DES INTERVENANTS	23
E. L'EMPLOYABILITE	23

I. LES MISSIONS DE L'INSTITUT

Notre mission d'institut de formation public est de déployer l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre de formations de qualité, adaptées au public accueilli, conformes à la réglementation en vigueur et conduisant à une certification ou à l'acquisition de compétences professionnelles.

Nos activités et notre offre de service sont structurées autour de trois fonctions principales :

- L'accueil et l'information,
- La préparation des étudiants, élèves et stagiaires à la certification
- L'accompagnement des étudiants, élèves et stagiaires dans leur parcours de formation.

A. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

Le choix d'une formation n'est pas un exercice simple pour nos publics potentiels. Cette décision nécessite de s'informer le plus efficacement possible et de dialoguer avec des spécialistes de la formation professionnelle.

Aussi, nous œuvrons à :

- L'amélioration et à l'accessibilité de l'information sur les métiers et les filières de formation,
- Faciliter l'accueil de tous les publics en recherche de formation ou d'emploi, pour leur mettre à disposition une information claire et adaptée à leur situation et les conseiller dans la construction de leur parcours professionnel,
- Tisser des liens localement avec les structures d'accueil et d'information (Missions locales, Pôle Emploi, SEDOP, Cap Emploi...) et les établissements sanitaires et médico-sociaux afin de participer à l'amélioration de la construction des parcours professionnels individuels.

B. LA PREPARATION A LA CERTIFICATION

Les formations diplômantes pour lesquelles notre institut est autorisé sont structurées à partir des référentiels de formation et de validation propres à chaque filière. Dans ce cadre, nous nous devons de proposer des modes de formation diversifiés ainsi que des méthodes et outils pédagogiques facilitant les apprentissages en tenant compte des caractéristiques et statuts de chacun.

C. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION

Les conditions d'études de nos publics sont déterminantes dans la réussite de leur parcours de formation. Nous sommes ainsi amenés à jouer un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes et en particulier auprès de celles confrontées à des difficultés sociales et personnelles durant leur cursus.

Dans ce contexte, nous assurons une fonction d'information et d'appui relative aux aides régionales et le cas échéant, orientons les personnes sur les structures susceptibles d'apporter d'autres types d'aide.

Les conditions d'accueil et de vie au sein de l'institut font l'objet d'une attention particulière, compte tenu du rôle qu'elles peuvent jouer dans la prise en compte et la valorisation de l'apprenant. C'est pourquoi, des mesures d'accompagnement et de soutien aux apprenants les plus fragiles sont également envisagées afin de les soutenir dans leur parcours, leur progression individuelle et limiter ainsi les ruptures, abandons ou échecs.

Ces mesures sont destinées à garantir l'égalité des chances pour tous et permettre à tous les publics d'accéder à une formation qualifiante.

II. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

A. ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES ET DE LA PROFESSION

Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.

Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateurs d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical.

Arrêté du 30 avril 2020 relatif à l'adaptation des modalités de sélection des candidats dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

Arrêté du 12 août 2015 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Décret n° 2012-907 du 23 juillet 2012 relatif à la délivrance du grade de licence

Arrêté du 5 juillet 2010 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ses annexes.

Art L4331-1 à Art L4331-7 du code de la santé publique

B. LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION

Arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

III. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

A. LES VOIES D'ACCES

Deux voies d'accès sont possibles pour intégrer la formation en Ergothérapie.

- La procédure d'inscription sur la plateforme nationale Parcoursup
- La sélection dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue

1. PARCOURSUP

Conditions d'accès

- Être âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Titulaire d'un Bac ou d'une équivalence
- Lycéen en classe de terminale

La commission d'examen des vœux de l'académie de Nice procède au classement des candidats inscrits sur la Plateforme ayant confirmé leurs vœux pour notre institut

2. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Conditions d'accès

- Être âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Justifier de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves
- Déposer un dossier de candidature

B. LES REFERENTIELS METIER

Les référentiels d'activités et de compétences du métier d'ergothérapeute diplômé d'Etat ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'Etat.

1. ACTIVITES

1. Recueil d'informations, entretiens et évaluations visant au diagnostic ergothérapeutique.
2. Réalisation de soins et d'activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale
3. Application et réalisation de traitements orthétiques et préconisation d'aide techniques ou animalières et d'assistance technologique.
4. Conseil, éducation, prévention et expertise vis-à-vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des institutions.
5. Réalisation et suivi de projet d'aménagement de l'environnement.
6. Organisation, coordination des activités en santé et traitement de l'information.
7. Gestion des ressources.
8. Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherche.
9. Formation et information des professionnels et futurs professionnels.

2. COMPETENCES

1. Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique.
2. Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement.
3. Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie.

4. Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques
5. Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique.
6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie
7. Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.
10. Former et informer

3. LA FORMATION

Finalités et principes :

La démarche de formation des ergothérapeutes a pour objet la professionnalisation de l'étudiant. Le développement du dispositif pédagogique se caractérise par la construction de compétences et l'acquisition de savoirs, savoirs faire et savoirs être.

Les savoirs théoriques et méthodologiques construisent les bases de la compétence professionnelle.

A travers les unités d'intégration et la formation clinique, la constitution de compétences permet à l'étudiant de devenir autonome et de s'inscrire dans des projets institutionnels.

La capacité d'adaptabilité de l'étudiant est favorisée afin de le former à la diversité des modes de relation, en lien avec d'autres disciplines et répondre aux évolutions sociétales.

A travers la construction d'une identité professionnelle, l'étudiant développe une posture s'appuyant sur des principes d'éthique et de responsabilité.

L'ensemble de cette démarche a pour finalité l'acquisition d'un raisonnement clinique et d'une méthodologie de travail adaptés au métier d'ergothérapeute.

Durée :

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacune.

La répartition des enseignements est la suivante :

La formation théorique de 2000 heures, sous la forme de cours magistraux (794 heures) et de travaux dirigés (1206 heures).

La formation clinique et situationnelle de 1260 heures.

Le travail personnel complémentaire est estimé à 1888 heures environ.

L'ensemble, soit 5148 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

IV. LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE

A. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Institut de Formation en Ergothérapie (IFE)

L'effectif agréé par le Président du Conseil Régional est de 30 étudiants par promotion. La formation est dispensée sur l'espace André, commune de La Garde.

1. LA DIRECTION

Mme CHAMBON Josy dirige ce pôle d'activité, elle est la garante de la conformité réglementaire des activités de l'IFE tant au niveau du fonctionnement que de la mise en œuvre des programmes de formation. Elle est assistée de **Mme GOBBI Christelle**, Directeur adjoint pour le volet pédagogique et le fonctionnement de la filière.

2. LE RESPONSABLE DE FILIERE

Mme CATEL Laurence est chargée d'assurer, sous la responsabilité et l'autorité hiérarchique de la Direction, de :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du dispositif pédagogique,
- L'animation de l'équipe et la répartition du travail,
- La fonction d'information et d'appui relative aux aides proposées par la Région et réoriente si nécessaire la personne sur d'autres structures susceptibles de leur apporter une aide.

Elle est garante des contenus théoriques, de la pertinence de leur articulation et des validations inhérents au programme de formation ainsi que de la formation clinique des étudiants et élèves conformément aux dispositions réglementaires.

- Il participe à la préparation des instances de gouvernance de la filière, de la commission d'attribution des crédits.
- Il reçoit les délégués de promotion afin de s'assurer que la vie des étudiants au sein de l'IFE d'un point de vue pédagogique et matérielle est satisfaisante.
- Il participe à la veille professionnelle dans le cadre des réunions du Syndicat des instituts de Formation en Ergothérapie Français.
- Il est également missionné comme cadre formateur.

3. LE CONSEILLER SCIENTIFIQUE

La fonction de « Conseiller Scientifique » est assurée par le **Dr DAGAIN Arnaud**, chirurgien en neurologie, exerçant à l'hôpital militaire de Sainte Anne. Il a pour mission de garantir la qualité et la validité des contenus scientifiques ainsi que leur pertinence au regard des objectifs pédagogiques. Il peut s'appuyer sur l'expertise de certains intervenants dans les différentes spécialités médicales.

4. LE SECRETARIAT

Un adjoint administratif est affecté sur les filières de rééducation (Ergothérapie et Psychomotricité)

Il est chargé d'assurer la gestion administrative des dossiers scolaires et financiers des étudiants ainsi que les activités administratives liées au fonctionnement de la filière.

Il est le relais privilégié pour la continuité de l'information des différentes aides proposées par le Conseil Régional.

Il participe à la rémunération des indemnités de stages et des frais de déplacement.

5. LES FORMATEURS PERMANENTS

Au nombre de 4.3 ETP : Ils sont cadres de santé ergothérapeute ou ergothérapeutes. Ils exercent leurs activités de façon transversale auprès des différentes promotions de la filière en fonction des thématiques dont ils ont la responsabilité.

Leurs missions, coordonnées par le responsable de filière, s'articulent autour de quatre fonctions principales.

L'Ingénierie pédagogique

- Elaboration et mise en œuvre des séquences pédagogiques relatives aux différentes unités d'enseignements
- Suivi et accompagnement des parcours de formation des étudiants en alternance
- Animation des différentes séances pédagogiques et notamment des travaux dirigés, travaux personnels guidés et suivi pédagogique groupal
- Elaboration et mise en œuvre des évaluations et des validations
- Animation du réseau de partenaires extérieurs, intervenants, institutions et praticiens impliqués dans la formation théorique et clinique

La gestion

- Renseignement et suivi des dossiers scolaires
- Gestion des matériels et supports pédagogiques

Les activités transversales

- Participation aux jurys et surveillance des différents concours ou études des dossiers sur parcours sup.
- Participation aux groupes de travail et de réflexion sur des thématiques institutionnelles
- Participation aux enseignements dans les autres filières, dans le cadre de notre politique de décloisonnement

La représentation de l'Institution

- Participation aux forums des métiers
- Participation aux activités extra scolaires organisées par L'IFPVPS.

6. LES FORMATEURS OCCASIONNELS

L'équipe permanente s'appuie sur un large éventail de ressources pédagogiques et scientifiques extérieures, notre base en compte à ce jour plus de 1500. Tous disposent d'une solide expérience d'enseignement en institut de formation paramédicale.

7. LES SERVICES SUPPORTS

Pour ce qui est des **aspects logistiques, organisationnels et fonctionnels**, l'IFE s'appuie sur le savoir-faire et la grande expérience des services supports de l'IFPVPS tels que :

- Le « Pôle administration et finances » chargé de la gestion administrative, financière et budgétaire des différentes filières de l'IFPVPS,
- La « Cellule Sélection » qui gère et organise les concours d'entrée dans les différentes filières,
- La « Cellule stages » Le responsable de la cellule stage, est en appui dans la mise en œuvre de la politique de stage et de son déploiement organisationnel.

Cette cellule de stage, reconnue par tous les instituts et les établissements d'accueil, travaille à la coordination des besoins et des ressources en stage sur l'ensemble du département et de la région SUD. Ceci évite de dépasser les capacités de formation des terrains de stage par une « surpopulation » d'étudiants peu propice à la formation et incompatible avec les activités de soins.

La qualification des terrains de stage est également suivie par cette cellule sous la responsabilité du Directeur de l'IFPVPS. Elle est garante de l'élaboration et la gestion administrative de l'ensemble des parcours de formation clinique des étudiants sur les différents sites de la filière,

La recherche de nouveaux partenaires d'accueil, l'évaluation des conditions d'encadrement des étudiants et l'actualisation des données descriptives.

- Le lien avec les institutions et les maîtres de stages, la formation et l'information des tuteurs de stage ; elle est à ce titre la référente des activités de formation clinique.
- Le centre de documentation qui assiste les étudiants et les enseignants dans leurs activités de documentation et de recherche,
- La cellule d'ingénierie numérique qui répond aux attentes des étudiants et formateurs par la mise à disposition de banques de données et d'outils numériques qui appuient le dispositif d'enseignement présentiel,
- Le service de maintenance et de développement informatique.
- Le service logistique et maintenance.

B. MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION

Les modalités de collaboration et de régulation sont de deux types : les réunions de filière ; les outils informatiques de collaboration.

1. LES REUNIONS DE FILIERE

Elles réunissent le responsable de la filière et les formateurs permanents.

Elles ont lieu une fois par semaine, elles ont pour but de :

- Rendre compte de la vie institutionnelle de l'IFPVPS,
- Informer sur la veille professionnelle (travaux du SIFEF et ANFE, recherches pédagogiques en ergothérapie)
- Evoquer les situations des étudiants par rapport à leurs acquisitions et leurs parcours de stage
- Poursuivre la réflexion sur les contenus d'enseignement
- Coordonner les enseignements, la formation clinique, les évaluations

Les réunions de validation et de bilan des séquences pédagogiques.

Ces réunions ont lieu une fois par semestre. Elles sont animées par le responsable de filière en présence des formateurs permanents et du conseiller scientifique rattaché à l'IFE.

Elles visent, d'une part, avant le début de chaque UE, à en présenter et valider le contenu et l'organisation, et à dresser, d'autre part, les bilans intermédiaires et finaux des enseignements dispensés.

Elles permettent aussi d'évoquer les problématiques de formation, d'harmoniser les pratiques et de clarifier les objectifs pour la filière. C'est en grande partie dans ces réunions que se confirment et se régulent les modalités et les options pédagogiques.

Les échanges inter-IFE

Dans l'année, deux réunions ont lieu avec l'équipe pédagogique de l'IFE de Marseille, pour échanger sur les contenus de certains UE et améliorer les moyens pédagogiques mis en place.

Depuis septembre 2021, des réunions regroupant les IFE ont lieu pour optimiser et augmenter l'offre de stage en France. Le raisonnement clinique, la simulation en santé, les pratiques basées sur les occupations, le numérique en santé, l'Analyse Réflexive de Pratique Professionnelle sont des thématiques également développées lors des réunions inter IFE.

2. LES OUTILS INFORMATIQUES COLLABORATIFS DE GESTION

Des outils informatiques ont été développés et sont exploités au quotidien pour gérer, entre autres, les informations pédagogiques et les informations organisationnelles.

Dans le domaine de la gestion pédagogique et administrative, nous disposons d'un logiciel *Equinoxe* développé par l'entreprise Epsilon informatique.

Ce logiciel permet la gestion des cohortes par site, des résultats scolaires, des absences, de la programmation de la formation théorique et clinique, l'organisation des locaux pédagogiques.

Il a l'avantage d'être nationalement utilisé et de s'adapter rapidement au changement de réglementation.

- Un espace dédié de la *plate-forme Moodle* permet également la consultation et le téléchargement des documents et modèles nécessaires au fonctionnement de la filière tant dans ses aspects administratifs que pédagogiques.

Un *réseau informatique intranet* reliant les différents sites permet en outre un échange facile d'informations, de documents ou de médias entre formateurs.

Dans le domaine de l'enseignement numérique, la plate-forme Moodle est le support de notre formation asynchrone et e-learning. Elle appuie le dispositif d'enseignement présentiel et constitue le point d'entrée de la communication numérique avec les étudiants.

Dans le domaine des stages, un logiciel dédié permet la gestion de tous les terrains de stage et facilite grandement l'organisation, la planification et le suivi de la mise en stage.

C. LES INSTANCES REPRESENTATIVES

I. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Elles sont réglementées par l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, modifié par l'arrêté du 10 juin 2021.

L'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut (ICOGI)

Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du Directeur de l'IFE ou à la demande de 2/3 des membres.

La liste des membres de l'ICOGI est arrêtée par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé qui préside les séances.

L'ICOGI rend des avis sur le budget, les ressources humaines, la mutualisation des moyens, l'utilisation des locaux et ressources pédagogiques, le rapport annuel d'activité, les contrats d'objectifs et de moyens, les bilans d'activité des sections pédagogique disciplinaire et de la vie étudiante, la cartographie des stages, l'intégration dans le schéma régional de formation.

L'ICOGI valide le projet de l'institut, le projet pédagogique et les projets innovants, le règlement intérieur, la démarche qualité.

Les comptes rendus sont validés par le Président de l'instance ou son représentant.

La section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants

Présidée par le Directeur de l'Institut cette section se réunit sur convocation du Directeur.

La section est constituée de membres de droit et de membres élus.

L'instance rend des décisions sur certaines situations particulières des étudiants : les actes incompatibles avec la sécurité des patients, les demandes de redoublement, les demandes de césure, les dispenses de scolarité.

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Présidée par un membre élu en ICOGI, la section disciplinaire se réunit sur saisine du Directeur de l'institut. Les membres peuvent décider d'une sanction disciplinaire qui sera notifiée à l'étudiant par le Directeur.

La section relative à la vie étudiante

Présidée par le Directeur de l'Institut cette section se réunit au moins deux fois par an sur convocation du directeur. La section émet un avis sur l'utilisation des locaux et des matériels, les projets extrascolaires, l'organisation des échanges internationaux.

Les séances de la section se déroulent sur le site de formation et associent les étudiants de psychomotricité qui partagent les locaux.

Les conditions d'hébergement sont largement débattues et forment la majorité des requêtes.

La vie en communauté et les activités périscolaires sont également abordées.

L'ordre du jour se veut sans grand formalisme pour faciliter l'échange et les discussions ouvertes.

D. LA REPRESENTATION DES ETUDIANTS

Les délégués sont élus assez tôt dans l'année scolaire pour être rapidement représentants dans les instances qui nécessitent leur présence.

Ils sont informés de façon spécifique sur leurs attributions diverses :

- L'ICOGI,
- La section des situations individuelles,
- La section disciplinaire,
- La section de la vie étudiante
- La Commission pédagogique universitaire organisée par l'Université Côte d'Azur.

E. LES RESSOURCES MATERIELLES

1. LES PRESTATIONS OFFERTES EN RESTAURATION, ESPACE, DETENTE, PARKING

Sur le site de l'Espace André, les possibilités de restauration sont limitées. L'institut met à disposition des étudiants une salle de détente/repas avec la possibilité de réchauffer un repas. Un parking permet de garer en sécurité les véhicules des étudiants et des personnels.

2. MATERIEL PEDAGOGIQUE MOBILISE ET EQUIPEMENT DES SALLES DE TP

Les salles de cours sont équipées de vidéoprojecteurs d'ordinateurs et de systèmes de sonorisation nécessaires à l'enseignement.

Un service de reprographie externalisé permet également la diffusion de documents papier indispensables à la formation.

La plateforme de formation en ligne « MOODLE » est un système centré sur la gestion des enseignements à distance ou complémentaires des enseignements présentiels.

La plateforme offre un environnement propice aux échanges et aux interactions entre apprenants, formateurs et contenus pédagogiques.

Elle permet de tutorer une communauté d'apprenants autour de contenus pédagogiques et d'activités d'apprentissage, qui placent les stagiaires au cœur des dispositifs de formation.

Elle offre aux formateurs la possibilité de mettre en œuvre des scénarios pédagogiques, d'organiser et construire des formations qui articulent, selon les besoins des apprenants, des ressources pédagogiques contextualisées à la formation et des activités d'apprentissage.

Synchrones ou asynchrones (en direct ou pas), et restreintes aux utilisateurs autorisés (accessibilité avec mot de passe), ces ressources et activités favorisent : la communication (forums, chats, consultations, sondages, flux RSS) ; l'évaluation des connaissances et des compétences (ateliers, remise de travaux, quiz).

Des rapports détaillés pour chaque apprenant permettent de superviser les efforts d'apprentissage et la collaboration (glossaires, wiki, questionnaires de ressources, blogs).

Actuellement, la plateforme de formation offre aux étudiants : l'accès à des prérequis à l'entrée en formation ; une banque de cours organisée par semestre et par UE ; des informations relatives aux stages ; les plannings hebdomadaires de cours.

La crise sanitaire nous a obligés à transformer nos schémas de formation. La plateforme « CLASSILIO VIA » nous permet d'assurer la continuité pédagogique dans un contexte d'enseignement à distance. Les apprenants ont accès, grâce à des classes virtuelles, à des enseignements interactifs. Ce dispositif permet aux formés de suivre à distance des cours magistraux, assurés par un formateur permanent ou un intervenant extérieur. La plateforme permet également la création de sous-groupes pour travailler les contenus, sous le format des travaux dirigés. L'apprentissage en e-learning peut être renforcé par l'opportunité d'enregistrer les contenus pédagogiques lors de la classe virtuelle et d'offrir aux formés la possibilité de revenir sur l'ensemble des enseignements suivis à distance.

La formation théorique est dispensée sur trois salles de cours dédiées à la filière. Elles sont équipées de vidéoprojecteurs et ordinateurs nécessaires à l'enseignement

Pour la formation pratique, nous disposons sur le site de l'espace André de salles spécifiques, cuisine équipée PMR, salle d'orthèse, d'une salle d'activité, d'une salle d'Intégration Sensorielle (IS).

En ce qui concerne la formation aux gestes et soins d'urgence (FGSU) et à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), nous avons fait l'acquisition du matériel spécifique pour assurer cet enseignement avec les ressources internes. Les formateurs FGSU et PRAP ont été formés dans ce sens.

3. **EQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Une salle informatique reliée à internet est mutualisée pour la formation aux outils numériques et l'utilisation en libre-service.

L'ensemble du bâtiment est couvert par des bornes wifi pour permettre l'accès à internet depuis les matériels personnels des étudiants.

Des ressources informatiques sont à disposition des formateurs et des personnels administratifs pour la gestion de la formation.

Un réseau sécurisé connecte tous les sites de l'IFPVPS. Ainsi les informations circulent facilement malgré les distances. Un logiciel spécialisé dans la gestion de la formation et des dossiers scolaires favorise la mise en commun d'informations et le suivi personnalisé des étudiants par un référent.

La gestion administrative et financière de l'Institut s'appuie sur des logiciels spécialisés compatibles avec la trésorerie publique.

Enfin l'IFPVPS anime et entretient un site internet plutôt orienté vers des publics extérieurs à l'Institut. Il a vocation à informer sur nos activités. Il facilite entre autres l'inscription en ligne aux différents concours.

4. RESSOURCES MULTIMEDIA ET DOCUMENTAIRES DISPONIBLES

Les centres documentaires sont situés sur chaque site.

Les fonds documentaires mutualisés comprennent 3927 ouvrages sur La Garde.

Ces fonds sont ouverts aux étudiants comme aux formateurs.

L'équipe pédagogique gère l'ensemble de la documentation sur l'établissement et pour toutes les filières. Elle est inscrite dans un réseau de documentalistes du monde de la santé (ASCODOPSY et RNDH).

Le centre documentaire du CODES (Comité Départemental pour l'Education à la Santé) est aussi un partenaire pour les thématiques concernant la prévention et l'éducation à la santé.

La Bibliothèque Universitaire du campus de La Garde est ouverte aux étudiants de l'IFPVPS aux mêmes conditions que pour les autres étudiants.

De même, l'Université de Nice-Sophia Antipolis met à disposition des étudiants une plate-forme numérique.

V. DISPOSITIF DE FORMATION

A. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

I. FORMER

Notre conception de la formation se décline en deux types de pratiques pédagogiques. Ainsi « former », c'est enseigner et accompagner.

Ces deux pratiques pédagogiques sont différentes, intriquées mais nécessairement complémentaires pour développer chez les formés des compétences professionnelles.

La conception de la formation, de son sens le plus large au plus précis (depuis la conception du cursus de formation jusqu'à l'intervention directe) doit être pensée collectivement pour que ces deux pratiques soient présentes dans des proportions pertinentes avec :

- Les compétences du champ professionnel visé,
- Les contenus sous-jacents,
- Les capacités des formés,
- Les habiletés des formateurs.

Enseigner c'est favoriser l'acquisition des connaissances, qu'elles soient théoriques, pratiques, méthodologiques ou éthiques.

L'enseignement doit être cohérent, c'est à dire qu'il doit articuler entre elles les différentes séquences de formation et homogénéiser les niveaux des connaissances transmises.

L'enseignement doit être pertinent, c'est à dire en prise directe avec la réalité de l'exercice professionnel.

L'enseignement a pour objectif de donner aux formés tous les outils de compréhension de l'exercice professionnel.

Enseigner c'est se centrer sur le contenu

Accompagner c'est favoriser le processus de professionnalisation. Le formateur suscite, facilite, entretient les liens entre potentiels individuels et attentes de la formation et de la profession.

L'accompagnement a pour objectif de :

- Favoriser la construction d'une identité professionnelle fondée sur des valeurs (sens de l'engagement, sens des responsabilités, sens de l'initiative etc.),
- Développer des capacités d'adaptation aux réalités professionnelles à la fois dans la mise en œuvre de réponses attendues (conformité) mais aussi des capacités d'innovation devant des situations inédites.

Accompagner c'est se centrer sur l'individu.

B. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

- Développer et acquérir les 10 compétences d'un ergothérapeute, acquérir une méthodologie de travail en adéquation avec le métier d'ergothérapeute
- Développer une identité professionnelle, une autonomisation et un raisonnement clinique et lors de la pratique ergothérapique, une réflexivité sur les situations rencontrées
- Développer la collaboration, la coopération au sein d'équipes pluridisciplinaires

C. LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Les cours magistraux (CM) sont des cours dont le contenu est théorique, ils permettent soit de conceptualiser, théoriser des acquis et connaissances qui ont été explorés en travaux dirigés (TD) auparavant ; soit de préparer les TD. Ces cours magistraux peuvent avoir lieu sous forme de classe virtuelle ou en vidéo conférence.

Les travaux dirigés sont des temps d'enseignement obligatoires servant à compléter, approfondir et consolider les connaissances enseignées en CM. La plupart des TD sont construits avec des méthodes pédagogiques liées à l'expérience. L'engagement de l'étudiant est fortement sollicité. Les travaux de petit groupe sont privilégiés afin de pouvoir mobiliser les connaissances et compétences liés aux enseignements et d'interagir pour créer de la connaissance. Ces TD sont les principaux vecteurs d'apprentissage dans la formation d'ergothérapeute, ils font appels à 4 notions fondamentales pour apprendre avec l'expérience et construire des compétences : Pratiquer – Analyser- Généraliser – Transférer (Chevrier, Charbonneau, 2000)¹. Les méthodes pédagogiques de simulation sont favorisées pour mettre l'étudiant dans un contexte expérientiel, au plus proche de la réalité.

Le travail personnel (TP) est un temps de travail au cours duquel l'étudiant prépare, par anticipation, le TD ou le CM (par exemple l'anatomie), fait des recherches bibliographiques ou documentaires par rapport à un enseignement, fait des observations de personnes en situation de handicap pour alimenter les cours. Ce travail personnel peut être guidé par les consignes de formateurs et encadré par celui-ci.

I. L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FORMES

Chaque étudiant est suivi par un référent pédagogique. Le référent pédagogique a pour mission de :

- Collecter les informations en lien avec les apprentissages des étudiants, réaliser le bilan des acquisitions,
- Être attentif aux situations qui pourraient impacter les conditions de vie et d'études de l'étudiant,
- Accompagner l'étudiant vers la réussite dans son parcours de formation.

D. LA FORMATION THEORIQUE

I. LES UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)

Les unités d'enseignement sont thématiques, elles comportent des objectifs de formation, des contenus, une durée, des modalités et critères de validation. La place des unités d'enseignement

¹ Chevrier, J. ; Charbonneau, B. (2000). *Le savoir-apprendre expérientiel dans le contexte du modèle de David Kolb*. Revue des sciences de l'éducation, vol. 26, n° 2,

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/000124ar/000124ar>

dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants. Les savoirs qui les composent sont ancrés dans la réalité et actualisés. Du temps personnel est réservé dans chacune d'entre elles.

2. LES UNITES D'INTEGRATION (UI)

Les unités d'intégration (UI) sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude de situations cliniques et sur l'assimilation des compétences ergothérapeutiques. Elles comportent des analyses de situation préparées par les formateurs ou issues des stages, des mises en situations sous forme de jeux de rôles ou ayant attiré à la simulation, l'utilisation de la vidéo pour analyser des situations ergothérapeutiques. Le formateur accompagne l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres situations de soins ou d'interventions.

3. LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE

Les situations d'apprentissage sont choisies avec des professionnels en activité. Ces situations « apprenantes » sont utilisées comme moyens pédagogiques, elles sont analysées avec l'aide de professionnels expérimentés. Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces situations en s'appuyant sur la littérature professionnelle et sur une démarche inductive ou déductive auprès des professionnels. Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs propositions, ils travaillent à la recherche de sens dans leurs actions, ils s'inscrivent dans un raisonnement clinique situé dans un contexte donné.

4. LES UNITES OPTIONNELLES

La semaine optionnelle est la mise en œuvre de l'UE 6.6 S6 (unité optionnelle). L'objectif est d'approfondir un domaine d'exercice et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation professionnelle à la sortie de la formation. Notre IFE développe les thématiques sur l'exercice en secteur libéral et le suivi d'enfants en situation de handicap. Les futurs ergothérapeutes développeront des approches et techniques spécifiques dans ce domaine. La prise de poste est préparée plus spécifiquement pendant cette semaine optionnelle.

La Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) est un enseignement intégré récemment dans l'IFE, il s'agit de former les étudiants en tant que « formateur PRAP ». Cet enseignement est transversal aux 3 années d'études, les compétences sont renforcées et intégrées pendant la formation initiale. Le futur professionnel devient un acteur identifié du déploiement de la culture de prévention des risques auprès des professionnels de la santé et du soin.

5. L'EVALUATION ET LES VALIDATIONS DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire suivante.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation définies par la réglementation.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20.

Pour la validation des UE, une démarche de liaison entre les différents acquis est favorisée, une ou plusieurs unités d'enseignement peuvent être validées par une même épreuve.

La validation des UE repose, dans la majorité des cas, sur :

- L'utilisation des différents acquis en lien avec une situation,
- La mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.

Chaque semestre, le formateur coordonnateur de la promotion, délivre un corpus d'évaluation notifiant les modalités d'évaluation pour chaque UE ou UI ainsi que les jours de passation de l'épreuve.

E. LE SOCLE NUMERIQUE EN SANTE

La formation socle au numérique en santé est défini par l'arrêté du 10 novembre 2022.

Elle a pour objectifs de permettre :

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences, définis dans le référentiel figurant à l'annexe I du présent arrêté :

1. Les données de santé.
2. La cybersécurité en santé.
3. La communication en santé.
4. Les outils numériques en santé.
5. La télésanté.

Elle constitue un élément de validation et sera mise en place en septembre 2024 pour les étudiants de première année.

La validation des unités d'enseignements est sanctionnée par l'acquisition de deux crédits européens, au plus tard lors de la troisième année de formation.

Ces crédits européens sont inclus dans les unités d'enseignements existantes de chaque formation à part entière, de leur cursus de formation.

F. LA FORMATION CLINIQUE EN STAGE

1. LES LIEUX DE STAGE.

Le parcours de stage de l'étudiant comporte un stage minimum dans chacun des trois domaines suivants :

- Soins de suite et de réadaptation, de courte ou longue durée,
- Soins en santé mentale,
- Intervention sur les lieux de vie

A la demande du Conseil Régional, la localisation des stages est privilégiée sur la Région SUD. La proximité géographique de l'IFE permet de connaître les équipes d'encadrement des étudiants et le suivi de ceux-ci. La mise en œuvre du tutorat et la validation avec un portfolio demande une formation de proximité auprès des professionnels.

L'ouverture et l'inventaire des lieux de stages ont été faits par l'équipe pédagogique afin de garantir l'encadrement et la formation du stagiaire ergothérapeute.

Des exceptions peuvent être faites sur la localisation du stage, lorsque l'étudiant ne peut trouver une offre de compétences spécialisée, celui-ci est autorisé à sortir de la Région. Les exceptions sont principalement données pour les stages en santé mentale, l'offre régionale est insuffisante actuellement.

Le Conseil Régional privilégie la mobilité internationale, certains étudiants peuvent réaliser leur stage dans un pays européen.

2. LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE : PRINCIPES ET FONDEMENTS

Selon l'arrêté du 5 juillet 2010, la formation est découpée en six semestres de vingt semaines chacun.

Les stages sont de :

- 4 semaines en L1 (sur le semestre 2)
- 16 semaines en L2 (8 sur le semestre 3, 8 sur le semestre 4)
- 16 semaines en L3 (8 sur le semestre 5, 8 sur le semestre 6)

3. LES OBJECTIFS DE STAGE

Les objectifs de stage tiennent compte des ressources de stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

Lors du premier stage de 1^{ère} année et de 2^{ème} année, les objectifs sont écrits par l'étudiant, puis régulés par le référent pédagogique afin d'ajuster aux modalités pédagogiques de la structure accueillante. Ces objectifs seront négociés avec le tuteur de stage dès les premiers jours de stage, à partir des ressources du lieu de stage.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés :

- Dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation,
- De manière personnalisée, dans le portfolio

4. LES MODALITES DE LA FORMATION CLINIQUE

L'enseignement clinique et situationnel des ergothérapeutes s'effectue au cours de périodes de stages dans les milieux professionnels en lien avec les besoins de santé et la demande sociale. Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique thérapeutique ou d'intervention auprès des personnes, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipe pluri professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les tuteurs qui encadrent le stagiaire et par le formateur dans les rencontres avant, pendant et après la mise en stage des étudiants. Un cadre formateur référent du lieu de stage, rencontre une fois par an, sur le lieu de stage, les tuteurs et maîtres de stage afin de faire le point sur les modalités d'accueil et d'encadrement en stage. Il répond également aux sollicitations du tuteur lorsqu'un étudiant rencontre des difficultés d'apprentissage en stage.

L'analyse réflexive de la pratique professionnelle, par la réflexion et le questionnement, est accompagnée par le tuteur. Ceci contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence ergothérapique. Ces analyses sont reprises par le cadre formateur lors du suivi pédagogique.

L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

5. LES ACTEURS

Les responsables de l'encadrement (directeur, cadre de santé de l'établissement) assurent la gestion administrative du stage. Le tuteur de stage est un ergothérapeute, il est responsable de l'encadrement et du suivi de l'étudiant. Le cadre pédagogique de l'IFE est responsable du suivi de l'étudiant en stage.

Il organise des rencontres sur le lieu de stage pour expliciter les principes de l'alternance, les modalités de la formation clinique, les rôles du responsable de l'encadrement, du tuteur, du formateur de l'IFE et de l'étudiant, les modalités d'évaluation.

Une formation sur le tutorat est proposée par l'Association Nationale des Ergothérapeutes Français.

Un guide du tuteur a été construit pour guider l'évaluation, l'accompagnement et la réflexivité de l'étudiant.

6. L'EVALUATION ET LES VALIDATIONS DES STAGES

L'évaluation des compétences de l'étudiant est écrite dans un portfolio.

Celui-ci comporte deux types de documents :

L'étudiant remplit les fiches d'objectifs du stage et bilan global de stage avant, pendant et après chaque période de stage. Ces fiches lui permettent d'apprécier ses acquis et sa progression et de fixer, en relation avec le tuteur, ses objectifs d'amélioration ou d'apprentissage complémentaire.

Des grilles d'évaluation de compétences sont remplies, pour chaque stage, conjointement par l'étudiant et le tuteur en fonction des acquisitions. L'évaluation repose sur la mise en œuvre des compétences dans une ou plusieurs situations professionnelles.

L'analyse de situations et activités rencontrées en stage est inscrite dans le portfolio.

Une feuille de présence en stage est complétée.

Chaque semestre, le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des éléments contenus dans le portfolio, du niveau d'acquisition des compétences, de la présence en stage et propose la validation ou non du stage à la commission d'attribution des crédits.

VI. LA CERTIFICATION

A. LES ACTEURS

1. LA DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Elle exerce la mission de certification des diplômes pour toutes les professions paramédicales. Par délégation du préfet de région, son directeur désigne et préside les jurys des diplômes d'État et est compétent pour délivrer les diplômes.

Le jury régional se réunit deux fois par an et se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique.

Les dates du jury régional sont fixées fin juin/début juillet et début octobre.

2. LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS

Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits. Elle est mise en place dans les instituts de formation en ergothérapie, sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants ergothérapeutes, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la commission d'attribution des crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.

B. LES MODALITES

Le diplôme d'État d'ergothérapeute s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel :

- 144 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- 36 crédits européens pour l'enseignement en stage.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'État d'ergothérapeute.

Le jury régional d'attribution du diplôme, se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant comprenant :

- La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;

- La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'Ergothérapeute.

La liste des candidats reçus est établie en séance plénière du jury prévu à l'article 62.

VII. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF

A. LE SUIVI DU DISPOSITIF

Outre les modalités de régulation évoquées au chapitre « MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION » l'IFPVPS met en œuvre un certain nombre de moyens de veille sur l'ingénierie pédagogique au travers :

- Des échanges inter-instituts au sein du SIFEF et de l'ANFE ;
- De la participation aux journées professionnelles organisées par les associations professionnelles ;
- Des échanges avec l'autre IFE de la région SUD Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Des échanges avec les établissements de soins et les professionnels de terrain ;
- De la participation à différents groupes de travail ;
- Des lectures professionnelles et de la veille réglementaire.

B. L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ETUDIANTS

Afin d'évaluer la satisfaction de nos étudiants, à chaque fin de semestre les UE sont soumises à leur évaluation.

Les items proposés sont :

- L'organisation générale de l'unité d'enseignement (cours, travaux dirigés, ateliers...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- Les supports de cours (diaporamas, films, photocopies...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- L'intérêt pour les supports de cours ;
- Les apports de la plateforme de formation en ligne ;
- La clarté et la précision du contenu des enseignements ;
- La motivation à s'investir dans l'unité d'enseignement ;
- Le sentiment d'avoir progressé et acquis des connaissances ;
- Le niveau global de satisfaction.

Le bilan de cette évaluation permet d'envisager les réajustements nécessaires afin d'optimiser le dispositif et satisfaire au mieux les besoins exprimés par les étudiants.

C. L'ÉVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDES

Les conditions de vie et d'études à l'institut sont déterminantes pour le bon déroulement de la formation, c'est pourquoi nous invitons au moins une fois par an les 4 délégués de chaque promotion à s'exprimer sur ce sujet dans le cadre de la section de la vie étudiante.

Cette section est réunie soit par le Directeur, du Vice-Président (étudiant). C'est un organe consultatif qui permet d'évaluer la qualité de vie à l'institut, les conditions d'hébergement ainsi que l'adéquation des ressources matérielles et architecturales au regard des objectifs d'apprentissage, des projets extra scolaires, de l'organisation des échanges internationaux.

D. L'ÉVALUATION DES INTERVENANTS

Elle vise à s'assurer de la qualité des prestations dispensées aux étudiants au regard des objectifs d'apprentissage.

1. OBJECTIFS

- S'assurer de la dispensation effective des enseignements prescrits par le référentiel de formation.
- Pour les responsables d'UE, mettre en œuvre et coordonner les enseignements dans les conditions pédagogiques les plus favorables.
- Enrichir l'évaluation globale du dispositif de formation

2. LES ITEMS ÉVALUÉS

- Les contenus du cours au regard du cahier des charges.
- L'utilisation d'exemples et/ou de cas cliniques et/ou d'exercices d'application au cours des enseignements.
- Le degré d'interactivité auprès du groupe d'étudiants.
- La référence aux sources des savoirs exposés : définitions, théories, concepts, notions, réglementation...
- La proposition de bibliographie.
- La qualité des moyens et des conditions matérielles mis à disposition de l'intervenant.
- Le respect du cahier des charges : date, horaires, durée, contenus et objectifs des contenus de l'intervention.

E. L'EMPLOYABILITÉ

Afin d'évaluer le taux d'insertion professionnelle, un questionnaire d'employabilité est adressé aux élèves diplômés.

Les items abordés sont :

- L'occupation d'un poste correspondant au diplôme d'Etat d'Ergothérapeute, et si non, pour quelles raisons ;
- Le(s) secteur(s) d'activité de l'exercice actuel ;
- Le(s) domaine(s) d'activité de l'exercice actuel ;
- Le type de contrat de travail ;
- Le département de l'établissement employeur.

ALTERNANCE 2024 - 2025

	DEBUT FORMATION LE 02/09/2024																		
	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
SEPT 2024	21/8	28/8	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
PROMO 24-27			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	V
PROMO 23-26			53	53	53	53	53	53	53	53	1	2	3	4	5	6	7	8	V
PROMO 22-25			1	2	3	4	5	6	7	8	55	55	55	55	55	55	55	55	V

	RENTREE LE 06/01																		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
JANV 2025	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5
PROMO 24-27	V	17	18	19	20	52	52	52	52	V	1	2	3	4	5	V	6	7	8
PROMO 23-26	V	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	V	11	54	54
PROMO 22-25	V	9	10	11	12	1	2	3	4	56	56	56	56	56	56	56	56	5	6

	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
MAI 2025	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7	28/7	4/8	11/8	18/8	25/8	1/9	8/9	15/9
PROMO 24-27	9	10	11	12	13	14	15	16											
PROMO 23-26	54	54	54	54	54	54	12	V											
PROMO 22-25	7	8	9	10	11	12	V	V											

ANNEXE 2

CALENDRIER DES VALIDATIONS 24-25

FILIERE ERGOTHERAPEUTE

SESSION 1

- **S1** semaine 5 (janvier 2025)
- **S2** semaine 26 (mai 2025)
- **S3** semaine 5 (janvier 2025)
- **S4** semaines 17 (avril 2025)
- **S5** semaine 5 (janvier 2025)
- **S6** semaine 25 (juin 2025)

SESSION 2

- S1 semaine 14 (mars/avril 2025)
- S2 semaine 28 (juillet 2025)
- S3 semaine 14 (mars/avril 2025)
- S4 semaine 28 (juillet 2025)
- S5 semaine 18 (avril/mai 2025)
- S6 semaine 38 (septembre 2025)

Certaines épreuves pourront être anticipées : cf. Corpus d'évaluation.

ANNEXE 3

MODALITES D'EVALUATION INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE			
UE	EPREUVES	UE	EPREUVES
SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
1.03. S1	DOSSIER	1.07. S2	DOSSIER
1.05. S1	DOSSIER	2.01. S2	Epreuve sur table - QROC*
2.01. S1	Epreuve sur table - QROC*	2.04. S2	Epreuve sur table - QROC*
2.02. S1	Epreuve sur table - QROC*	3.03. S2	Epreuve sur table - QROC*
2.03. S1	Epreuve sur table - QROC*	4.01. S2	EPREUVE PRATIQUE
3.01. S1	DOSSIER	4.04. S2	Epreuve sur table – Etude de Cas.
3.02. S1	DOSSIER	4.07. S2	DOSSIER
3.05. S1	DOSSIER	5.06. S2	EPREUVE ORALE
4.01. S1	Epreuve sur table - QROC* EPREUVE PRATIQUE	6.01. S2	DOSSIER
4.06. S1	EPREUVE ORALE		
5.02. S1	DOSSIER		
5.06. S1	CONTROLE CONTINU		
SEMESTRE 3		SEMESTRE 4	
1.02. S3	Epreuve sur table - QROC*	2.06. S4	Epreuve sur table - QROC*
2.05. S3	Epreuve sur table - QROC*	4.03. S4	Epreuve orale
3.04. S3	DOSSIER	4.04. S4	Epreuve sur table - QROC* à partir de situation clinique
3.06. S3	DOSSIER	4.05. S4	EPREUVE PRATIQUE
4.02. S3	EPREUVE ORALE	5.03. S4	DOSSIER
5.05. S3	DOSSIER	5.06. S4	DOSSIER
5.06. S3	Epreuve sur table -RESUME	6.03. S4	DOSSIER
6.02. S3	DOSSIER		
SEMESTRE 5		SEMESTRE 6	
1.01. S5	Epreuve sur table - QROC*	5.01. S6	EPREUVE ORALE
1.01. S5	DEBAT ETHIQUE	5.04. S6	DOSSIER
1.04. S5	Epreuve sur table - QROC*	5.06. S6	DOSSIER
1.06. S5	EPREUVE ORALE	6.05. S6	MÉMOIRE
4.08. S5	EPREUVE ORALE	6.06. S6	EPREUVE ORALE
4.09. S5	EPREUVE PRATIQUE		
4.10. S5	EPREUVE ORALE		
5.04. S5	DOSSIER		
5.06. S5	DOSSIER		
6.04. S5	EPREUVE ORALE		

* Question à Réponse Ouverte
Courte

ANNEXE 4

LISTE DES STAGES

FILIERE ERGOTHERAPEUTE

Etablissement	Service	Ville
A.D.A.F.M.I - SERVICE DE SOINS	E.S.A	BRIGNOLES CEDEX
A.P.F. LA GARDE	S.A.V.S.	LA GARDE
ASSOCIATION SANTE - SOLIDARITE DU VAR	ESA / ERGOTHERAPIE	LA SEYNE SUR MER
C.E.R.S.	SSR / ERGO	ST RAPHAEL
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	S.S.R GERIATRIQUE ERGO	ST RAPHAEL
C.H.I.T.S	G. CLEMENCEAU - REEDUCATION SSR	LA GARDE
C.H.I.T.S	G. SAND - G04 HDJ	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - MPR EVEIL COMA	TOULON
C.H.I.T.S	G. SAND - U.H.R./REEDUC	TOULON
C.Y.P - RESIDENCE COLONEL PICOT	SSR ERGO	LA VALETTE
CABINET D'ERGOTHERAPIE	MME LOMBARDO CAMILLE	TOULON
CENTRE DE GERIATRIE BEAUSEJOUR	SSR ERGO	HYERES
CENTRE DE LA MAIN	ERGOTHERAPIE	TOULON
CLINIQUE DU BESSILLON	REEDUCATION	DRAGUIGNAN
CLINIQUE LES TROIS SOLLIES	ERGOTHERAPIE	SOLLIES TOUCAS
FOYER MME RENE COTY	ERGOTHERAPIE	GIENS
H.LA SAINTE ANNE	M.P.R	TOULON CEDEX 9
HELIO-MARIN	REEDUCATION	HYERES
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	FO-FAM / ERGOTHERAPIE	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	S.S.I.A.D. LE LUC	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	SSR / ERGOTHERAPIE	LE LUC
INSTITUT MEDICALISE MAR VIVO	ERGOTHERAPIE	LA SEYNE SUR MER
INSTITUT ROSSETTI	SESSAD DOMINIQUE MILLE / ERGOTHERAPIE	TOULON
JEAN LACHENAUD	M.P.R.	FREJUS
LADAPT - SAMSAH	FAMJ	TOULON
LADAPT - SAMSAH	SAMSAH	TOULON
LEON BERARD	MPR REEDUCATION	HYERES CEDEX
LES HELIADES	REEDUCATION	FREJUS
M.A.S. ET FOYER SAINT JEAN	ERGOTHERAPIE	GONFARON
M.D.P.H	ERGOTHERAPIE	OLLIOULES
MGEN PIERRE CHEVALIER	REEDUC - NEURO LVIE	HYERES
MGEN PIERRE CHEVALIER	REEDUC - SSR NEURO	HYERES
OLBIA	IEM / SESSAD	HYERES
OLBIA	SESSAD / PSYCHOMOTRICITE	HYERES
POMPONIANA	REEDUCATION FONCTIONNELLE	HYERES

RENEE SABRAN	REEDUCATION FONCTIONNELLE ADULTE	HYERES
RENEE SABRAN	REEDUCATION NEURO	HYERES
RENEE SABRAN	REEDUCATION RESPIRATOIRE	HYERES
RESIDENCE AIGUE MARINE	REEDUCATION	BANDOL
RESIDENCE CANTO-MAI	SSR ERGOTHERAPIE	OLLIOULES
RESIDENCE LA ROSE DES VENTS	ERGOTHERAPIE	TOULON
RESIDENCE LES AMANDIERS DE LA RESSENCE	SSR ERGO	TOULON
RESIDENCE LES PLEIADES	SSR ERGO	TOULON
RESIDENCE NOTRE DAME DE LA PAIX	ERGOTHERAPIE	TOULON
RESIDENCE PIN ET SOLEIL	ERGOTHERAPIE	PIGNANS
RESIDENCE SAINT JACQUES	E.S.A	CUERS
S.S.I.A.D 83	E.S.A	LE LAVANDOU
S.S.I.A.D. FLAYOSC BIEN ETRE	E.S.A.	FLAYOSC
S.S.I.A.D. HYERES	ESA	HYERES
SAFEP - SAAAS CHARLES LOUPOT	SAAAS LA VALETTE ERGOTHERAPIE	LA VALETTE DU VAR
SAN SALVADOUR	REEDUCATION	HYERES
VILLA EYRAS	SSR REEDUCATION	HYERES
A.G.A.P.F.A. SSIAD	E.S.A	GREASQUE
A.P.F. GAP	POLE ENFANCE	GAP
A.P.F. GAP	S.A.V.S SAMSAH	GAP
ASSOCIATION VIVRE ET VIEILLIR CHEZ SOI	SSIAD/ESA	L ARGENTIERE LA BESSEE
C O S I	E.S.A	LE CANNET
C.A.M.S.P	CAMSP DE GAP / ERGO	GAP
C.A.M.S.P ORANGE	CAMSP/ERGOTHERAPIE	ORANGE
C.H D'AIX EN PROVENCE	C.A.M.S.P	AIX EN PROVENCE
C.H DE CANNES	CENTRE GERONTO ISOLA BELLA	CANNES CEDEX
C.H DE MONTFAVET	PSYCHIATRIE ADULTE	AVIGNON CEDEX 9
C.H DE MONTFAVET	UMD	AVIGNON CEDEX 9
C.H DE VAISON LA ROMAINE	SSR	VAISON LA ROMAINE
C.H DES ESCARTONS	CENTRE DE GERIATRIE	BRIANCON
C.H HENRI DUFFAUT	M.P.R	AVIGNON CEDEX 9
C.H PRINCESSE GRACE	ERGOTHERAPIE	MONACO CEDEX
C.H SAINTE MARIE	ATELIER THERAPEUTIQUE	NICE
C.H MARTIGUES	HOPITAL DE JOUR	PORT DE BOUC
C.H.U DE NICE	CIMIEZ/GERONTO	NICE
C.H.U DE NICE	L'ARCHET / MPR	NICE CEDEX 3

C.H.U DE NICE	L'ARCHET / USCL	NICE CEDEX
C.H.U DE NICE	LENVAL / EEAP HENRI GERMAIN	NICE
C.H.U DE NICE	PASTEUR 1/ PSY	NICE
C.H.U DE NICE	PASTEUR 2 / UNV/CRMN	NICE
CABINET D'ERGOTHERAPIE	ERGO 13	AUBAGNE
CABINET D'ERGOTHERAPIE	M. CASANOVA JEAN PASCAL	EMBRUN
CABINET D'ERGOTHERAPIE	M. ORIVELLE SEBASTIEN	ORANGE
CABINET D'ERGOTHERAPIE	MME COUASNE-JANIN	MANDELIEU LA NAPOULE
CABINET D'ERGOTHERAPIE	MME FOUCAULT AMELIE	LA ROQUETTE SUR SIAGNE
CABINET D'ERGOTHERAPIE	MME FRIARD RUTH	LAGRAND
CABINET D'ERGOTHERAPIE	MME GABORIT CLOE	NICE
CENTRE DE CONVALESCENCE ATLANTIS	MPR REEDUCATION	NICE
CENTRE DE REEDUCATION L'EAU VIVE	ERGOTHERAPIE	TURRIERS
CENTRE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES	SSIAD/ESA	GAP
CENTRE HELIO MARIN	MPR ERGOTHERAPIE	VALLAURIS
CENTRE HOSPITALIER	PSYCHIATRIE	GRASSE
CENTRE HOSPITALIER	REEDUCATION	EMBRUN
CENTRE HOSPITALIER	REEDUCATION	AIGUILLES
CENTRE MEDICAL RHONE AZUR	REEDUCATION	GAP
CENTRE MEDICAL RHONE-AZUR	MPR ERGOTHERAPIE	BRIANCON
CERPEA	ERGOTHERAPIE	BEAUSOLEIL
CHIC AS GAP	POLE GERONTOLOGIE	GAP
CLINIQUE DES TROIS CYPRES	SSR SANTE MENTALE	LA PENNE SUR HUVEAUNE
CLINIQUE KORIAN GLANUM	MPR	ST REMY DE PROVENCE
CLINIQUE KORIAN LES CYPRES	ERGOTHERAPIE	MONTFAVET
CLINIQUE KORIAN VALDONNE	MPR	PEYPIN
CREEDAT-CICAT	CREEDAT CICAT	MARSEILLE 14EME
CRF ORSAC MONTFLEURI	M.P.R	GRASSE
CRF PAUL CEZANNE	MPR	MIMET
EEAP LES CALANQUES	SESSAD COTE BLEUE	MARSEILLE 3EME
EEAP LES EDELWEISS	I.M.E	MOUGINS
EHPAD COALLIA BONNEDONNE	EHPAD / ERGO	ST JEAN ST NICOLAS
ESPACE NEROLI	ERGOTHERAPIE	CAGNES SUR MER
ETABLISSEMENT PUBLIC ST ANTOINE	F.A.M	L'ISLE/SORGU E CEDEX
FONDATION SELTZER	CHANTOISEAU - M.P.R	BRIANCON
FONDATION SELTZER	SAMSAH	BRIANCON
HOPITAL LOCAL ST MICHEL	MPR	FORCALQUIER
I.M.E. LES AMANDIERS	ERGOTHERAPIE	MARSEILLE 9EME
I.M.E. LES HIRONDELLES	IME / SESSAD	BIOT
I.P.O.C.A.	REEDUCATION	CANNES
ICOM PROVENCE	ERGOTHERAPIE	MARSEILLE 11EME
INSTITUT ROSSETTI	IEM	NICE
INSTITUT ROSSETTI	SESSAD DES PEP 06	ANTIBES

IUR - VALMANTE	SSR	MARSEILLE
KORIAN MASSILIA LES PINS	REEDUC. / ERGO	MARSEILLE 9EME
LA BOURBONNE	ERGOTHERAPIE	AUBAGNE
LES CADRANS SOLAIRES	M.P.R	VENCE
M.A.S. DU GARLABAN	ERGOTHERAPIE	AUBAGNE
M.E.C.S LES AIRELLES	ERGOTHERAPIE	GRASSE
MAISON DE SANTE ST PAUL DE MAUSOLE	ERGOTHERAPIE	ST REMY DE PROVENCE
NOTRE DAME DE BON VOYAGE	MPR ERGOTHERAPIE	LA CIOTAT
PEP 06 EPCH	SERVICE EPCH	NICE
POLE EXPERIMENTAL LES LAVANDES	EEE DYS	ORPIERRE
RESIDENCE DOMAINE DE LA SOURCE	PASA ERGO	ROQUEFORT LA BEDOULE
RESIDENCE FRANCOIS PAVIE	EHPAD	SAVINES LE LAC
RESIDENCE HACIENDA	ERGOTHERAPIE	ST PONS
RESIDENCE LES TILLEULS	SSR REEDUCATION	ORAISON
S.I.P.A.B	SSIAD	BRIANCON
S.M.P.R. DES BAUMETTES	SMPR	MARSEILLE 9EME
SAMSAH TC-CL 13	RELAIS DU PAYS D'AIX	AIX EN PROVENCE
SAMSAH TC-CL 13	RELAIS MARSEILLE SUD	MARSEILLE 9EME
SAVS-SAMSAH APF 06	SAMSAH	NICE
SESSAD-SESAME	SESSAD	AIX EN PROVENCE
UGE CAM PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	U.E.R.O.S	LA GAUDE

F.A.M LES HIRONDELLES	FAM / ERGOTHERAPIE	AIX LES BAINS
CMRP -L'ADAPT LOIRET	REEDUCATION	AMILLY
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE	BIEN VIEILLIR A DOMICILE / ERGOTHERAPIE	ANNECY
POLE MEDICO SOCIAL DE BAIS	SSR	BAIS
CENTRE REGIONAL BASSE VISION	SSR	BALLAN MIRE
C.H.S DE LA SAVOIE	FEDERATION DES MEDIATIONS THERAPEUTIQUES	BASSENS
CENTRE HOSPITALIER	M.P.R. ERGOTHERAPIE	BOURBONNE LES BAINS
CRLC01 SAMSAH	SAMSAH	BOURG EN BRESSE
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	CENTRE DE JOUR "LES LILATTES"	BOURGOIN-JALLIEU
SAMSAH-SAVS ILDYS	SAMSAH	BREST CEDEX 2
E.P.S.M. CAEN	PSYCHIATRIE	CAEN
E.P.S.M. CAEN	CMP UNITE ARIANE	CAEN
C.A.M.S.P LA VIE ACTIVE	CAMPSP	CALAIS
CLINIQUE DE VIRVAL	ERGOTHERAPIE	CALAIS
CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET	SSR GERIATRIE	CASTELNAU LE LEZ
C.H.I.C HOPITAL DU PAYS D'ANTAN	MPR ERGOTHERAPIE	CASTRES
RESIDENCE ANNE DE BRETAGNE	SSR	CAUDAN
I.M.E. KERGADAUD	IME	CAUDAN
CENTRE BOUFFARD VERCELLI	M.P.R	CERBERE
A.V.E.R.T.I LES GALOPINS	ERGOTHERAPIE	CERGY
EHPAD PUBLIC LA MONTAGNE	ERGOTHERAPIE	CHATILLON/C HALARONNE

C.H LA CHARTREUSE	HDJ LA VILLA DES PERRIERES	DIJON
CLINIQUE DU GRAND PRE	ERGOTHERAPIE/PSYCHIATRIE	DURTOL
C.H.U GRENOBLE ALPES	HOPITAL SUD CENTRE DE GERONTOLOGIE	ECHIROLLES
C.H.U GRENOBLE ALPES	INSTITUT DE REEDUCATION / HOPITAL SUD	ECHIROLLES
M.A.S. AL CANTOU	ERGOTHERAPIE	FONSORBES
CLINIQUE DE VERDAICH	SSR	GAILLAC TOULZA
HOPITAL RAYMOND POINCARE	PLATE FORME NOUVELLES TECHNOLOGIES	GARCHES
CABINET D'ERGOTHERAPIE	MME JIMENEZ-NODEL OLGA	GIGEAN
CENTRE DE REEDUCATION LE NORMANDY	SSR	GRANVILLE
C.H.U GRENOBLE ALPES	HOPITAL COUPLE-ENFANT / MPR PEDIATRIQUE	GRENOBLE
CABINET D'ERGOTHERAPIE	MME SCHACHT VIRGINIE	GUINES
CENTRE CHATEAU D'ANGEVILLE	MPR ERGOTHERAPIE	HAUTEVILLE LOMPNES
CABINET D'ERGOTHERAPIE	LABBE - LIVET	ISSOIRE
HOPITAL LOCAL	MPR ERGOTHERAPIE	JOYEUSE
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	HOPITAL DE JOUR L'ORANGERIE	LA TOUR DU PIN
CLINIQUE DU DR STER	AMPUTES	LAMALOU LES BAINS
CENTRE MEDICAL FRANCOIS GALLOUEDEC	HOPITAL DE JOUR	LE MANS
F.A.M APRES	FAM	LE PUY EN VELAY
CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX	CMPR	LE PUY EN VELAY
HOPITAL DE JOUR BAUDIN	HDJ	LIMOGES
C.M.C.R. DES MASSUES	M.P.R	LYON CEDEX 05
CENTRE HOSPITALIER DE MACON	REEDUCATION BEL AIR	MACON CEDEX
HOPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN	SITE BEAUSEJOUR / REEDUCATION	MAGNAC LAVAL
CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN	MPR ERGOTHERAPIE	MONTAUBAN

CLINIQUE DE MONTBERON	H.D.J ERGOTHERAPIE	MONTBERON
I.M.E. CHATEAU D'Ô	SECTION AUTISME	MONTPELLIER
C.H.R.U DE MONTPELLIER	HOPITAL LAPEYRONIE - RHUMATO	MONTPELLIER
CLINIQUE DU BELVEDERE	U.F. ERGOTHERAPIE	NIMES
CHU CAREMEAU	CLINIQUE DE PSYCHIATRIE	NIMES
CLINIQUE DES PINS	ERGO/PSY	PESSAC
SESSAD DE PRIVAS	SESSAD	PRIVAS
CABINET D'ERGOTHERAPIE	MME LECLERQ ADELINE	PRIVAS
MAISON SAINT JOSEPH	SSR	QUIMPERLE
CLINIQUE DU PONT DU GARD	REEDUC.SANTE MENTALE	REMOULINS
CENTRE HOSPITALIER DU PAYS DU GIER	HOPITAL MARREL - MPR	RIVE DE GIER
CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE	CMP SECTEUR 1	ROANNE CEDEX
DOMAINE ST ALBAN	ERGOTHERAPIE	ST ALBAN LEYSSE
FONDATION PERE FAVRON - POLE MEDICO SOCIAL EST	M.A.S DE L'EST	ST BENOIT
CLINIQUE DU DR. STER	MPR ERGOTHERAPIE	ST CLEMENT DE RIVIERE
GROUP.T HOSPITALIER DU SUD	CH HENRY GABRIELLE/SSR	ST GENIS LAVAL
F.A.M FOND PEYRE	ERGOTHERAPIE	ST JEAN
CLINIQUE LE CASTELET	MPR ERGOTHERAPIE	ST JEAN DE VEDAS
CLINIQUE MUTUALISTE DE L'ESTUAIRE	M.P.R	ST NAZAIRE
HOPITAL DROME NORD ST VALLIER	MPR ERGOTHERAPIE	ST VALLIER
CENTRE HOSPITALIER GERARD MARCHANT	ATELIERS THERAPEUTIQUES / RIVE DROITE N.E.	TOULOUSE CEDEX
CLINIQUE DE VAUGNERAY	POLE GERIATRIQUE / ERGOTHERAPIE	VAUGNERAY
CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL	IME	VILLENEUVE TOLOSANE
I.E.M HANDAS LE CORYPHEE	PARAMEDICAL	VIRIAT